## ANNEXES AU CONTRAT DE RESERVATION LOTISSEMENT « LES MERINOS » - SAINT-MARTIN-DE-CRAU LOT N° 24

Le réservataire déclare avoir reçu copies et pris connaissance des pièces essentielles suivantes :

Le permis d'aménager et ses éventuels modificatifs,
Le plan de masse, le plan de situation, le plan de commercialisation,
Le règlement du lotissement,
Le cahier des charges du lotissement,
Le cahier des prescriptions architecturales,
Le programme des travaux,
Les statuts de l'Association syndicale,
L'état des risques et pollution,
L'étude de sol de type G1 réalisée sur l'assiette du projet de lotissement

. \_ \_ \_ \_ \_

Le RESERVATAIRE

Fait à

Le

Le RESERVANT

Fait à

Le

Le RESERVATAIRE

Le RESERVANT

« Je reconnais avoir parfaite connaissance des pièces listées ci-dessus et que ces dernières font partie intégrante du contrat » « Lu et Approuvé »